Grand Montauban
Communauté d'Agglomération

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MONTAUBAN TROIS RIVIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE
Séance du 23 avril 2014

DELIBERATION N° 2014/ 4/ 60 : BUREAU INFORMATION JEUNESSE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU GRAND MONTAUBAN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

L'an deux mille quatorze, le mercredi 23 avril à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Montauban Trois Rivières, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 17 avril 2014 .

Présents Titulaires : 45

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Alain GABACH, Jean-Louis IBRES, Francis LABRUYERE, Bernard PAILLARES, Michel WEILL, Danielle BEDOS, Aline CASTILLO, Roger CATUSSE, José GONZALEZ, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Pauline MUGNIER, Gérard ROUTIER, Isabelle SOULAYRES, Mathieu ALBERT, Pauline BLANC, Didier CLAMENS, Jacques GAYRAL, Sophie LARAN, Nadine BOUVET, Thierry DEVILLE, Aline HUARD, Véronique MALY, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Alain ABADIE, Paul GRAND, Laurence PAGES, Gaël TABARLY, Alain CRIVELLA, Paulette MULLER-DUPONT, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Jean-François GARRIGUES, Anne ALASSANE, Maxime BERAUDO, Jean-Martial DEJEAN, Annie GUILLOT, Danielle AMOUROUX, Philippe FRANCOIS, Nadia CHEKLIT.

Absents ayant donné pouvoir : 4

Mesdames, Messieurs, Valérie RABAULT à Pauline BLANC, Christian MOULIS à Paul GRAND, Monique VALAT à Laurence PAGES, Jean-Luc BUDOIA à Pierre-Antoine LEVI.

Absents Excusés : 2

Mesdames, Messieurs, Thierry VIALLON, Daniel DONADIO.

Secrétaire de Séance : Madame Marie-Claude BERLY

Conservatoire à Rayonnement Départemental - 5, impasse des Carmes - BP.764 - 82 013 Montauban cedex
Département musique : tél. +33 (0) 5 63 22 12 67 - Fax : +33 (0) 5 63 22 14 79
Département danse : tél. +33 (0) 5 63 63 03 05
www.montauban.com
conservatoire@ville-montauban.fr sdanse@ville-montauban.fr

Madame Laurence PAGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'association « Bureau Information Jeunesse » met à la disposition des jeunes du territoire un certain nombre de services ainsi que les compétences de son personnel.
Les objectifs principaux et les actions menées sont :
-La mise à disposition d'un fonds documentaire. Cette information répond en priorité aux besoins et aux demandes directes des jeunes accueillis ; elle se doit d'être complète, impartiale, exacte, pratique et actualisée.
-L'accueil gratuit, personnalisé et modulé selon la demande, en respectant le secret professionnel et l'anonymat du jeune. L'accueil peut aller de la mise à disposition d'auto documentation à l'entretien en face à face, plus adapté à une relation de conseil, d'aide à la démarche et à une approche globale des problèmes ou du parcours individuel du jeune.
Des services adaptés aux besoins des jeunes : aide au CV, aide au logement, baby-sitting, garde d'animaux, billetterie spectacles, internet, bureautique, service aide aux projets, Service volontaire Européen etc...
Cette association a des liens privilégiés avec les services du Grand Montauban qui œuvrent en direction des jeunes. Le Conseil d'administration du BIJ comprend les 9 membres de droit et des membres associés (entre 10 et 20). Le Grand Montauban est représenté par :
*3 membres de droit,
*3 membres associés.

Au vu de ces éléments, je vous propose de désigner :

- Les 3 représentants du GMCA, membres de droit sur la base des candidatures suivantes :
  Jean-François GARRIGUES
  Sophie LARAN
  Laurence PAGES

- Les 3 représentants du GMCA, membres associés sur la base des candidatures suivantes :
  Danielle BEDOS
  Christine MOLLIN
  Aline CASTILLO

Entendu le présent exposé, après avoir procédé aux opérations de vote, sont élus représentants du GMCA, membres de droit, Mesdames et Monsieur :
Jean-François GARRIGUES
Sophie LARAN
Laurence PAGES

Sont élus représentants du GMCA, membres associés, Mesdames :
Danielle BEDOS
Christine MOLLIN
Aline CASTILLO

ADOPTEE A L'UNANIMITE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :
De sa transmission en Préfecture le : 28 AVR. 2014

De sa publication le : 28 AVR. 2014

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 24 avril 2014

La Présidente,
Brigitte BAREGES